

	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH</p>	Délibération
		N° 2023_3_7

Convocation du 7 avril 2023

Le 13 avril 2023 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Pierre BALTENWECK, M. Pierre BORREDON, Mme Christine CALVO, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, M. Benoît FABRE, Mme Lydie LAFON, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER, M. Pascal PRADAYROL.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Delphine AZNAR

ÉTAIENT ABSENTS :

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. Gérard ALAZARD a donné procuration à Mme Sonia LEGLAIVE
Mme Claudine AUDOIN a donné procuration à Mme Christine CALVO
Mme Cécile DOUELLE a donné procuration à Mme Lydie LAFON
Mme Christina GARRIGUES a donné procuration à M. Patrice CASTANIER

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Pierre BALTENWECK

LA SÉANCE SE POURSUIVANT

Délibération n° 2023_3_7 : Vote du budget primitif annexe Clos de Lémouzy de LUZECH – année 2023

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de budget primitif annexe Clos de Lémouzy de LUZECH de l'année 2023, conformément aux articles L. 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire expose alors à l'assemblée :

- les conditions d'élaboration du budget primitif annexe,
- la répartition des crédits permettant de faire face, dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2023.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le budget primitif annexe de l'exercice 2023 se présente comme suit :

- Section de fonctionnement :
 - en dépenses : 24 560,00 € ;
 - en recettes : 24 560,00 € comprenant la reprise du résultat de l'exercice 2022 d'un montant de 4 658,56 € à la ligne R 002.

- Section d'investissement :
 - en dépenses : 22 044,43 € ;
 - en recettes : 22 044,43 € comprenant la reprise du résultat de l'exercice 2022 d'un montant de 1,55 € à la ligne R 001.

D'où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif de l'année 2023 de **46 604,43 €**.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- **de voter** le budget primitif annexe Clos de Lémouzy de LUZECH de l'année 2023 :
 - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
 - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- **d'adopter** le budget primitif annexe Clos de Lémouzy de l'année 2023 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Maire,

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
17	Présents : 13 Procurations : 4	Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 1

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REÇU EN PREFECTURE LE : 17/04/2023 DATE DE MISE EN LIGNE : 17/04/2023	Pour expédition conforme, Le Maire, Monsieur Bernard PIASER
--	---